

Bulletin spécial élections

JEUDI 30 MAI 2024

1er tour

JEUDI 6 JUIN 2024

2ème tour

Déroulement

Le scrutin est secret, uninominal ou binominal, majoritaire à deux tours

Les élections se dérouleront uniquement par voie électronique.

LES CANDIDATURES SONT VALABLES POUR LES DEUX TOURS

À l'issue du 1er tour, les candidats souhaitant retirer leur candidature, devront en informer par courrier, Monsieur le Bâtonnier par lettre simple remise au service gestion du barreau, avant le 05 juin 2024 à 12h00

Qui peut voter ?

Tous les avocats inscrits au Barreau de Marseille le jour du scrutin et tous les avocats honoraires.

candidatures

LUNDI 29 AVRIL 2024

Le dépôt des candidatures et des professions de foi sont à effectuer au plus tard **le lundi 29 avril 2024 à 12h00**

par lettre simple adressée à Monsieur le Bâtonnier, remise en main propre au service :

Gestion du Barreau

(Maison de l'Avocat - 1er étage)

débat

MERCREDI 15 MAI 2024

débat des candidats organisé par l'UJA

1er tour

JEUDI 30 MAI 2024

de 8h30 à 17h00
1er tour
sans interruption



18h00
proclamation
des résultats

2ème tour

JEUDI 06 JUIN 2024

de 8h30 à 17h00
2ème tour
sans interruption



18h00
proclamation
des résultats



le déroulé



29 avril

Le dépôt des candidatures avec les professions de foi est effectué au plus tard **le lundi 29 avril 2024 à 12h00**

par lettre simple adressée à Monsieur le Bâtonnier, remise en main propre au service :

Gestion du Barreau

(Maison de l'Avocat - 1er étage)

15 mai

Débat des candidats organisé par l'UJA

à la Maison de l'Avocat

30 mai

1er tour

sans interruption

18H00

proclamation des résultats

06 juin

2ème tour

sans interruption

18H00

proclamation des résultats

Comment voter ?



Vérification de votre navigateur

Nous vous invitons à vérifier que votre navigateur internet est bien configuré pour supporter les connexions qui utilisent le protocole de sécurité TLS.



Réception de vos identifiants

Le jeudi 23 mai à 8h00, soit huit jours avant l'ouverture du scrutin, vous recevrez un courriel comportant vos codes confidentiels, le lien du site internet et une notice explicative.

Ces codes vous seront de nouveau envoyés le **jeudi 30 mai à 8h00**, avant l'ouverture du scrutin.

Ces codes sont strictement personnels et vous permettront de vous identifier et de valider votre vote.

Conservez ces codes valables pour les deux tours.



Vote

Une notice explicative très détaillée vous sera envoyée avec vos codes confidentiels.

Les modalités pratiques, vous seront également indiquées sur le site. Il suffit de vous laisser guider.

Une équipe d'assistance est mise à votre disposition aux coordonnées suivantes :

04 91 15 31 25

voteassist@barreaumarseille.fr



En cas de difficultés ou d'incapacité technique à procéder au vote électronique

L'Ordre des Avocats met à votre disposition des postes informatiques à la bibliothèque de la Maison de l'Avocat.

Une équipe d'assistance vous accompagnera dans vos démarches.

ATTENTION :

Le vote se fera également de façon électronique, merci de vous munir de vos codes confidentiels.